Ami du Clergé du 13 octobre 1949

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Dominicales liturgiques. — XLVI. *21e Dimanche après la Pentecôte* (Fête du Christ-Roi) : Alleluia, Alleluia ! 305.

Fête du Christ-Roi. — Les prérogatives de la royauté du Christ, 307.

Fête de la Toussaint. — I. Le culte des saints, 309.

A l'école des Saints. — *S. Luc, évangéliste* (19 octobre) : Les talents au service de Dieu, 311.

DOMINICALES LITURGIQUES

XLVI

21e Dimanche après la Pentecôte

(Fête de N.-S. Jésus-Christ Roi)

ALLELUIA, ALLELUIA, ALLELUIA !

Mes frères,

Rien n'atteste mieux le degré d'inconscience provoqué par l'ambiance païenne de notre monde que cette inscription trop souvent lue sur les pierres tombales : « Regrets éternels ». De deux choses l'une : ou vous croyez à l'éternité ou vous n'y croyez pas. Si vous n'y croyez pas, vos regrets disparaîtront avec vous, dans le même trou final. Si vous y croyez, Il n'y a qu'un lieu où les remords sont éternels, « où le ver ne meurt pas et le feu ne s'éteint pas » : c'est l'enfer. Vous acceptez donc l'enfer...? N'espérez-vous pas, plutôt, retrouver vos chers disparus, dans la gloire du royaume du Christ ? dans la lumière et dans l'amour sans fin ? N'est-ce pas avec toute votre foi que vous chantez : « Une foule criminelle crie : Nous ne voulons pas que le Christ règne ! — Nous, fiers de vous appartenir, nous vous proclamons le Roi suprême de tous » ?

Face à l'audace et à la ruse de Satan, l'Eglise lutte et travaille pour faire proclamer Jésus Roi dans les cœurs et dans la société. Elle refuse « l'éternel regret ». Elle confond les semeurs de désespoir. Elle proclame bien haut, même dans les souffrances, les persécutions, les douleurs sa joie profonde et éternelle. Dieu ne meurt pas ! *Alleluia.* Gloire éternelle au Christ-Roi ! *Gloria tibi, Domine. Laus tibi, Christe !* Sur la terre comme dans le ciel.

I. — *Eternel* ALLELUIA...

1o L'*Introït* de la messe du Christ-Roi nous présente une image grandiose du ciel où Jésus, l'Agneau immolé pour nous, reçoit l'honneur du triomphe : « J'entendis dans le ciel comme la grande voix d'une foule immense qui disait : *Alleluia !* Le salut, la gloire et la puissance appartiennent à notre Dieu, parce que ses jugements sont vrais et justes. Il a vengé le sang de ses serviteurs... Et ils dirent une seconde fois : *Alleluia !* Et j'entendis comme la voix d'une foule immense, telle que le bruit des grandes eaux et le fracas de violents tonnerres, qui disait : « *Alleluia !* car il règne, le Seigneur notre Dieu, le Tout-Puissant ! Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse et rendons-lui gloire... » (Apoc., XIX, 1-7).

Hallelu Yah ! Louez le Seigneur ! Ce mot hébreu, acclamation de louange et de jubilation, est le chant du ciel par excellence.

2o Il est aussi le chant terrestre de l'Eglise, l'Epouse du Christ (Eph., v, 23), car les joies du ciel sont devenues nôtres par la Pâque du Seigneur. Aussi, tous les dimanches, à part le temps de la Septuagésime et du Carême, le verset alléluiatique associe notre joie aux chants du Paradis où « le Roi des rois, couronné de gloire, d'une gloire qui illumine toute la sainte Cité, est assis à la droite du Père sur son trône d'étoiles. » *Sedet ad dexteram Patris.*

Et aux Vêpres, le Ps. 113 *In exitu Israël* vous invite à louer Dieu qui fit sortir Israël de l'Egypte, la famille de Jacob, d'un peuple barbare. L'Eglise catholique est le peuple de Dieu prolongé jusqu'à la fin du monde, sans cesse libéré de la servitude, sans cesse appelé à la Terre Promise et jouissant de la possession anticipée des biens promis, du Royaume attendu.

3o Le chant triomphal qui glorifie l'Agneau est aussi le chant d'une Eglise voyageuse à destination du ciel qui ne sait comment exprimer la joie exultante qui l'anime, car, dès maintenant, elle possède son Dieu, « *exsultans Ecclesia* ». Au ciel, il est Prêtre glorieux ; sur terre, il réside parmi nous, sous le voile de la Sainte Eucharistie. Et là, malgré les apparences, « il règne, le Seigneur ; réjouissons-nous et rendons-lui gloire. »

Laudamus Te... Gratias agamus tibi propter magnam gloriam tuam.

II. — *Adoration éternelle à Jésus-Eucharistie*

Au moment solennel de la consécration, nous adorons dévotement notre Dieu caché (« Mon Seigneur et mon Dieu ! »), nous lui disons notre amour, notre prière ardente, que son règne arrive sur la terre, comme au ciel. Verbe incarné, vivant sous le voile du Sacrement, Jésus vient à nous pour renouveler le monde.

1o C'est lui le créateur de l'univers, *per quem omnia facta sunt,* à qui toutes choses sont soumises, à qui obéit toute la création *(Introït),* il vient à nous pour refaçonner en sa personne toute la création, la re-créer, lui, Tête et principe de tout. Le péché, en effet, a dissocié, disloqué, divisé, dispersé les hommes. Le péché est cassure avec Dieu, avec nous-mêmes, avec nos frères. *(Anima dissimilis Deo, dissimilis sibi est,* dit S. Bernard). Le Christ veut attirer les hommes à lui, refaire l'unité, l'intimité d'amour. En son Sang nous avons la Rédemption. Il est « notre Paix ».

2o La réalisation plénière de ce plan divin apparaîtra glorieusement au dernier avènement du Christ, pour un règne sans fin. *Et iterum venturus est cum gloria... cujus regni non erit finis.* Alors la vision de sa gloire fera notre bonheur éternel.

Actuellement, pèlerins et artisans de la Cité céleste, nous faisons partie du Royaume du Christ-Roi. Nous possédons le Royaume à l'état de prémices, ce « Royaume des cieux », promis dans l'Evangile.

Ce Royaume opposé au monde tyrannisé par le péché est un monde nouveau où l'Esprit pénètre, trans-

forme, divinise ce qui est humain. De son centre, le Christ ressuscité, comme d'un soleil vivant et rayonnant, se diffuse sur les humains la grâce qui les unit pour les rassembler tous dans le « Corps mystique » par la foi et la vie sacramentelle. Pour atteindre ce but les chrétiens doivent agir, témoigner de leur foi partout, dans la vie sociale et publique. « Agir dans ce secteur, c'est bel et bien travailler dans l'Eglise. Car l'Eglise et la foi chrétienne doivent rayonner dans les domaines économique, social. culturel et politique, pour les conformer tous aux lois de Dieu. Affirmez les valeurs spirituelles, affirmez vos droits dans la législation et dans l'application des lois, dans le mariage et la famille, dans l'éducation et l'école, dans l'action sociale, afin que la classe ouvrière ne verse pas dans le matérialisme. Le vrai catholique est celui qui professe sa foi en pleine conscience, résolument et dans la joie, celui qui la vit, celui qui demeure uni au Christ par le lien personnel, intime, de la grâce et de la charité » (S. S. Pie XII).

3o Non sans luttes. « C'est contre les princes et les puissances de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal qu'il nous faut résister avec l'armure fournie par Dieu, et, après avoir tout surmonté, rester debout » *(Epître)*. Mais cela est possible avec la grâce de Dieu, car « Vous, Seigneur, vous existez éternellement... Les hommes, vous les faites rentrer dans la poussière... Ils sont comme le gazon. Le matin, il repousse ; le soir, il est fané et flétri » *(Graduel.* Ps. 89).

Quelle puissance humaine subsisterait devant vous, ô mon Dieu ? *Pleni sunt cœli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis... Te Deum laudamus... Tu, Rex gloriæ, Christe !*

4o Non sans souffrances. La souffrance, qui est en soi un mal, devient par la conformité de l'homme aux souffrances de Jésus un moyen très efficace de propager le règne de Dieu. « C'est bien plus par la souffrance que par de brillantes prédications que s'étend le règne de Dieu dans les âmes », affirmait Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, car c'est « par les hosties que Notre-Seigneur a voulu être apaisé dans sa justice » *(Secrète)*. Les hosties ! La grande et les petites !

Job dont l'*Offertoire* rappelle l'épreuve demandée par Satan est l'exemple admirable de la résignation pleine d'amour qui mérite et attire la grâce d'une création nouvelle, ainsi qu'il advint chez lui.

Les sacrifices d'aujourd'hui, les martyrs de notre temps préparent les résurrections de demain.

III. — *Notre consécration au divin Roi*

A l'approche du Jubilé de 1900, en mai 1899, Léon XIII ordonnait la Consécration solennelle du genre humain au Sacré-Cœur. Ecoutez ses paroles si pleines de sens :

« En effet, ce n'est pas seulement sur les nations catholiques et sur les hommes baptisés que s'étend son empire. Tout le genre humain est sous la puissance de Jésus-Christ. Il possède tout en commun avec le Père. Ces paroles : « Tu es mon Fils » l'expliquent suffisamment. De là ces paroles : « Je te donnerai les nations en héritage »... De ses propres lèvres, il affirme : « Je suis Roi... Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre... » Par sa croix, non seulement les baptisés, mais tous les hommes deviennent pour lui « un peuple conquis » (I Pet., II, 9).

A ce double fondement de son empire, le Christ nous permet avec bonté d'ajouter la consécration volontaire. Dans son amour infini, il accepte que nous lui donnions et consacrions ce qui est son bien, comme si nous en étions les maîtres : « Mon fils, donne-moi ton cœur ».

En nous consacrons à lui, non seulement nous reconnaissons son autorité avec franchise et avec joie, mais nous le supplions de vouloir bien recevoir de nous ce qui, en réalité, lui appartient. Se consacrer au Cœur de Jésus, symbole de l'Amour infini, c'est faire don de soi, c'est se fier à Jésus-Christ. C'est notre vif désir que tous les fidèles accomplissent cette consécration le même jour. Plein de compassion pour la multitude des infidèles, nous la consacrons d'une façon spéciale au Sacré-Cœur de Jésus. [Pie XI a ajouté une mention spéciale des musulmans et une prière particulière pour les fils d'Israël].

Puisse cette consécration préparer le règne du Christ dès cette vie mortelle, par le don qu'il fera de la foi et de la sainteté. Puissent les hommes adorer Dieu comme il convient et tendre au bonheur éternel !

En ces derniers temps, on a dressé comme un mur entre l'Eglise et la société civile. On vise la disparition de la foi et, si c'était possible, on chasserait Dieu de la terre. De là ces maux innombrables qui nous accablent et nous forcent à demander le secours de Celui qui seul peut nous délivrer, Jésus-Christ, Fils de Dieu, le seul Sauveur (Act., IV, 12).

Il est la Voie, la Vérité, la Vie. On a erré, qu'on revienne dans la Voie. On est dans les ténèbres, que la Vérité les dissipe. La mort nous a saisis, conquérons la Vie. Alors la guérison, l'espoir, la richesse, la paix reparaîtront et les armes s'échapperont des mains, lorsque tous recevront l'autorité du Christ et s'y soumettront, lorsque toute langue confessera, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur (Phil., II, 11).

Quand l'Eglise gémissait sous le joug des Césars, une croix apparut dans le ciel à un jeune empereur : elle était le présage et la cause d'un insigne et prochain triomphe. Aujourd'hui un autre symbole divin, présage très heureux, apparaît à nos yeux : c'est le *Cœur très sacré de Jésus*, surmonté de la croix et resplendissant d'un éclat incomparable au milieu des flammes. Nous devons placer en lui toutes nos espérances ; c'est à lui que nous devons demander le salut des hommes et c'est de lui qu'il faut l'espérer. »

* *

Ces lignes semblent écrites d'hier. L'Amour divin manifesté de nos jours par une vraie floraison de sainteté et par l'activité d'œuvres catholiques florissantes, Amour dont le Cœur sacré est le symbole, n'est-il pas notre invincible espérance ? « Ma vie est dans votre salut. Oui, j'espère en votre parole. Les hommes d'iniquité se sont mis à ma poursuite. Secourez-moi, Seigneur mon Dieu » *(Communion)*. *Amen.*

FETE DU CHRIST-ROI

LES PRÉROGATIVES DE LA ROYAUTÉ DU CHRIST

Mes frères,

Si la fête que nous célébrons aujourd'hui est d'institution récente, la vérité qu'elle doit mettre en lumière a été de tout temps un objet de foi pour les chrétiens, car elle se trouve clairement énoncée dans les Livres Saints. La royauté est une prérogative essentielle de la personne adorable de N.-S. Jésus-Christ, tellement essentielle que l'archange Gabriel n'a garde de la passer sous silence lorsque, le jour de l'Annonciation, il trace à l'intention de Marie le portrait moral du Fils qui doit naître d'elle : « Il sera appelé le Fils du Très-Haut ; Dieu lui donnera le trône de son ancêtre David et il régnera sans fin sur la maison de Jacob » (Luc, I, 32).

Cette affirmation inaugure la vie terrestre de Jésus. C'est elle encore qui la terminera. Si la Passion n'est que la parodie d'une intronisation royale, si le manteau blanc donné par Hérode, le manteau de pourpre donné par les soldats à Jésus, les hommages dérisoires, la couronne d'épines, la crucifixion entre deux larrons veulent être une insulte, ils attestent par contre le fait que Notre-Seigneur s'est dit roi. Là est le grief au moyen duquel les chefs du peuple juif arracheront au faible Pilate une sentence de mort ; c'est la crainte de ne pas paraître s'opposer avec assez de zèle à un rival de César qui fera fléchir la résistance du gouverneur romain ; tel sera aussi le motif de condamnation qui pour a postérité sera gravé sur l'écriteau surmontant la croix.

Roi, Jésus se présente comme tel à l'humanité et c'est bien aussi comme tel que nous le reconnaissons, éclairés par sa parole infaillible. Sa royauté est fondée sur les titres les plus légitimes ; elle possède tous les attributs attachés à la souveraineté ; enfin elle est universelle. Etudions-la sous ces trois aspects.

I

1. Elle dérive d'abord d'un mandat formel de Dieu. « Tout pouvoir vient de Dieu » (Rom., XIII, 1). Cette parole s'applique à toute parcelle d'autorité, mais surtout à l'autorité suprême. Plus celle-ci est élevée, plus importante aussi est la délégation consentie par Dieu au profit d'une créature, lorsqu'il lui cède une part de la puissance que seul il détient par droit originaire, puisqu'il est l'auteur de toutes choses.

Différents sont les modes suivant lesquels un homme se trouve préposé à son semblable. Le plus souvent, ils sont déterminés par une loi humaine que Dieu ratifie, qu'il s'agisse d'hérédité, d'élection, du libre choix d'un supérieur. A propos de Notre-Seigneur, Dieu intervient directement.

Déjà un psaume nous le montre déclarant à son Fils : « Demande-les moi et je te donnerai les nations en héritage... Tu les régiras avec un sceptre de fer et tu les briseras comme un vase d'argile » (Ps. II, 8-9). Dès le début du N. T., nous connaissons sa volonté par l'expression que lui en donne S. Gabriel. Et nombreuses seront les manifestations de cette volonté :

C'est le geste des Mages qui apportent au divin Enfant l'or dû à un roi, car ils sont guidés par une inspiration céleste. — Ce sont les miracles qui attestent la vérité des paroles de Jésus lorsqu'il se déclare plus grand que Moïse, maître même du sabbat, exempt du tribut dû pour le Temple par tous les Juifs. — C'est la Résurrection qui rend Jésus vainqueur de la mort et de toutes les puissances infernales, — et surtout l'Ascension qui l'élève au plus haut des cieux. Alors se vérifie la prophétie contenue dans un psaume : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Prends place à ma droite, jusqu'à ce que je place tes ennemis comme un escabeau sous tes pieds » (Ps. CIX, 1-2). Alors Jésus devient le Roi de gloire qui pénètre, après avoir franchi les portes éternelles, jusqu'au plus haut des cieux et y prend possession de son trône, où il siégera pendant toute l'éternité.

2. Roi, il l'est encore par droit de naissance, à cause de la dignité incomparable dont il jouit. Comme Dieu, il est en tout égal à son Père céleste et il partage sans réserve l'autorité suprême dont Dieu le Père est le détenteur. En tant qu'homme, l'union hypostatique qui l'associe dans l'unité de personne avec Dieu le Fils lui confie un privilège qui l'élève infiniment au dessus des autres hommes. Cette primauté d'honneur entraîne celle de juridiction, car on ne saurait le concevoir comme subordonné à quelque puissance terrestre que ce soit, sans que la divinité soit par le fait même abaissée d'une manière indigne d'elle.

3. Roi, Jésus l'est encore par droit de conquête. Le péché nous avait placés sous la domination de Satan. Celui-ci était ainsi devenu le « prince de ce monde », et il devait le demeurer tant que subsisterait la sentence en vertu de laquelle il était constitué le geôlier de l'humanité. Par sa Passion, Notre-Seigneur a triomphé du démon et de toutes les forces du mal ; il a expié nos péchés et nous a réconciliés avec Dieu. La captivité sous laquelle nous gémissions a donc pris fin. Nous sommes rendus à la sainte liberté des enfants de Dieu.

Mais celui qui a brisé nos chaînes a acquis des droits sur nous. Un conquérant gouverne en maître le territoire conquis, jusqu'à ce que la paix intervienne. Entre Jésus et Satan, comme entre le bien et le mal, aucune paix n'est possible. C'est Dieu qui aura le dernier mot, car nul ne peut lui résister. Conquérant du monde, Notre-Seigneur en restera donc à jamais le chef. Et à quel prix nous a-t-il rachetés ? — Au sang d'un Dieu. Qui pourra jamais le surpasser ?

II

La royauté du Christ est loin, vous le voyez, de se borner à un caractère symbolique : elle se vérifie selon tout le sens du mot.

On peut déjà l'entendre du fait que Notre-Seigneur captive les intelligences par la vérité qu'il leur dispense, règne sur les volontés par la rectitude de la science, le programme qu'il leur trace, l'entraînement de son exemple, se concilie les cœurs par la grandeur de ses bienfaits. Mais surtout, il possède les pouvoirs qui constituent l'essentiel du gouvernement suprême.

1. Il se présente en *législateur* dont les décisions sont sans appel : « Le ciel et la terre passeront, dit-il, mais mes paroles ne passeront pas » (Marc, XIII, 31). Dès le commencement de sa vie publique, il promulgue les Béatitudes, résumé d'une loi inconnue jusque là. Cette loi n'abroge pas celle sous le régime

de laquelle le peuple juif avait vécu : elle la ramène à sa pureté primitive, elle la rend plus parfaite, elle lui infuse l'esprit d'amour en bannissant la crainte servile. De là l'accent mis sur les dispositions intimes requises ; de là le rejet d'un formalisme étroit ; de là la préférence donnée au repentir sur l'orgueil de la pureté légale.

Sa doctrine étant l'expression de la vérité s'impose à l'adhésion de l'esprit : « Celui qui croira et recevra le baptême sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc, XVI, 16). Sa morale doit être observée sous peine de damnation : « Si tu veux entrer dans la vie éternelle, dit-il à un jeune homme, observe les commandements » (Mat., XIX, 17). A côté des prescriptions obligatoires prennent place des conseils de perfection très utiles, dont personne n'avait encore parlé, mais que Jésus formule parce qu'il sait quels secours il est disposé à accorder à la volonté humaine et quelles récompenses magnifiques il lui réserve si elle le suit jusqu'à ce degré de générosité.

Il institue des sacrements qu'il déclare indispensables : « Si on ne renaît par l'eau et l'esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jo., III, 5)... « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous » (Jo., VI, 54).

A ses apôtres il commande de renouveler son sacrifice, de prêcher le message évangélique. S. Pierre sera leur chef, avec la mission de paître le troupeau fidèle. Après eux leurs successeurs continueront leur tâche. Les uns et les autres seront en butte à la persécution ; on cherchera à les intimider, on leur infligera de mauvais traitements ; on les fera mourir s'ils refusent de s'incliner ; mais Notre-Seigneur s'affirme supérieur à tous les rois temporels ; en cas de conflit c'est lui qui mérite l'obéissance et en définitive sa cause triomphera : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde» (Jo., IV, 33).

2. Le pouvoir de porter des lois serait vain s'il n'était accompagné de celui de les *faire exécuter*. Nous savons quelles sanctions sont attachées dans l'au-delà à l'obéissance fidèle à la volonté de Notre-Seigneur ; celle-ci s'impose en effet comme une condition de vie ou de mort. Mais dès cette terre les apôtres et leurs successeurs, investis d'une autorité émanant de celle du Maître, pourront réprimer les récalcitrants : après plusieurs avertissements ces derniers seront exclus de la société des fidèles, peine fort grave, bien que d'ordre spirituel, qui entraîne la privation de tous les secours mis à la disposition de l'Eglise pour conduire ses enfants au salut.

3. Un troisième aspect du pouvoir royal est la *faculté de juger*. Le prince jouit du droit d'interpréter ses propres lois et de les appliquer à des cas particuliers. Il prononce si une loi a été observée ou violée et, dans cette dernière hypothèse, il inflige la sanction convenable. Si une contestation vient à s'élever entre particuliers, c'est lui qui tranche le différend en précisant les droits et les devoirs de chacun. Il le fait avec une autorité qui impose sa sentence.

Telle est bien la puissance qui appartient à Notre-Seigneur : « Le Père ne juge personne, mais il a remis au Fils tout jugement » (Jo., V, 22). Cette fonction ne trouve pas ici-bas son exercice normal ; nous sommes ici dans un temps d'épreuve. Notre volonté est laissée à elle-même : elle peut à son gré s'infléchir dans le sens du bien et du mal. Mais chacun de nos actes conscients s'inscrit, pour ainsi dire, dans le dossier qui servira à notre jugement ; il y figure avec son degré exact de mérite ou de démérite.

Suivant les vicissitudes de notre conduite, nous sommes dans l'amitié de Dieu ou nous encourons sa colère, nous sommes dignes de récompense ou de châtiment, notre couronne future reçoit un embellissement ou la damnation est suspendue sur notre tête. Lorsque la mort viendra, elle nous fixera définitivement dans l'état où elle nous trouvera. Nous comparaîtrons alors devant le tribunal de Jésus-Christ, qui prononcera sur nous une sentence dont nous ne pourrons que reconnaître la justice rigoureuse.

III

La royauté de Notre-Seigneur est universelle : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre » (Mat., XVIII, 18). « *Tout* », ce mot ne souffre pas d'exception : il s'étend à l'ordre temporel aussi bien qu'à l'ordre spirituel ou surnaturel.

Toutefois Notre-Seigneur n'est pas venu pour détrôner dès à présent les rois de la terre : « Mon royaume, dit-il encore, n'est pas de ce monde » (Jo., XVIII, 36). Comme on lui demandait un jour d'arbitrer une question d'héritage, il répondit : « Homme, qui m'a constitué votre juge ? » (Luc, XII, 14). Bien qu'il ait le droit de légiférer sur ce point, il laisse les morts ensevelir leurs morts, les hommes d'affaires exercer leur négoce, les travailleurs gagner leur salaire. Il ne s'occupe d'eux que dans la mesure où leur activité est conforme ou non à sa loi morale.

Mais dans l'ordre spirituel nul ne peut se soustraire à son autorité. Celle-ci ne s'exerce pas ici-bas au moyen de la contrainte physique ; elle veut se faire accepter bien plus que s'imposer. Notre-Seigneur veut nous rallier à lui par ses bienfaits plus que par la terreur des châtiments. Beaucoup se rangent parmi ses brebis fidèles. D'autres prétendent n'agir qu'à leur guise ; N.-S. est patient à leur égard. Comme le bon pasteur courant après la brebis perdue, il les sollicite par sa grâce de revenir à lui. D'autres l'ignorent par suite de leur naissance dans un pays infidèle ou pour d'autres raisons qui les déchargent de toute culpabilité. Ceux-là ont du moins la voix de leur conscience, écho affaibli de celle du Christ. En la suivant, ils mériteront des lumières plus vives qui les achemineront vers la foi chrétienne.

Tout homme ici-bas doit prendre parti librement pour ou contre le Christ. Sur l'attitude qu'il aura adoptée il sera jugé d'abord au moment de sa mort, puis lors des solennelles assises qui suivront la fin du monde. Alors tous verront Notre-Seigneur venir sur les nuées avec une grande puissance et une grande majesté. Il séparera les justes des pécheurs. Ceux qui n'auront pas voulu le reconnaître pour roi tant qu'ils vivaient sur la terre seront contraints de s'incliner sous sa puissance en subissant le châtiment infligé par lui.

Il règne sur les individus. Il règne aussi sur les sociétés et les nations. Celles-ci peuvent, comme ceux là, rejeter sa domination bienfaisante. Elles peuvent prétendre s'ériger en arbitres souverains de leur destinées. Elles le font, hélas ! aujourd'hui en grand nombre. L'athéisme est le grand mal des sociétés contemporaines. Elles veulent n'avoir d'autre loi que

celle d'une majorité ou d'un dictateur. Elles ignorent officiellement l'existence de Dieu et les devoirs qui s'imposent envers lui. Ou plutôt, si elles reconnaissent la religion comme un fait, c'est souvent pour l'entraver dans sa mission.

En France, pays qui se vante pourtant de son libéralisme, le laïcisme n'a-t-il pas adopté pour programme d'étouffer les croyances ? Pourquoi cette obstination surprenante dans certains milieux officiels, à refuser à l'enseignement chrétien les subsides indispensables, sinon parce qu'on caresse l'espoir de le voir mourir d'inanition ? On accordera volontiers une aide pécuniaire à une école musulmane, on la refuse à l'école catholique. C'est là un cas d'application de la parole du Psaume : « Les rois de la terre se soulèvent contre le Seigneur et son Christ » (Ps. II, 2).

Mais, comme nous le chantons dans une Antienne des Vêpres : « La nation qui ne servira pas le Christ périra. » Si elle n'admet pas une loi supérieure à celle de l'homme, elle se trouvera livrée sans défense à l'audacieux qui saisira le pouvoir et, dans son ambition, foulera aux pieds les droits sacrés de l'individu. Ce sera le régime totalitaire dont nous avons vu et voyons encore les funestes effets, après en avoir été les victimes. Entre les nations les relations sont régies par la loi du plus fort, car l'égoïsme et la cupidité, pour être collectifs, n'en sont pas moins générateurs de conflits d'autant plus meurtriers que les moyens de destruction mis en œuvre seront plus puissants. Hors de la loi du Christ, la science humaine elle-même, dont les générations actuelles sont si fières, se retourne contre ses détenteurs pour causer leur malheur.

Combien, en comparaison des récentes convulsions qui ont secoué le monde, le joug du Christ est suave et son fardeau léger ! Il nous porte plutôt que nous le portons. Moyennant la lutte contre les passions, il est une cause de paix et de prospérité à l'intérieur comme à l'extérieur des peuples. Puisse-t-on bientôt le reconnaître !

* *

Notre-Seigneur règne en tous lieux : sur terre, au ciel et dans les enfers tout genou doit fléchir quand son nom béni est prononcé. Les élus l'adorent avec des transports d'amour ; les démons et les damnés obéissent avec colère et désespoir ; les événements qui se produisent sur terre n'ont lieu que sur l'ordre ou la permission de Jésus-Christ. Il viendra un moment où une terre nouvelle surgira ; l'humanité alors sera partagée en deux camps absolument séparés : les élus et les réprouvés.

Cet état de choses durera éternellement, car la royauté du Christ n'aura pas de terme. Nous l'espérons et nous n'épargnerons rien dans ce but : nous serons pendant l'éternité les sujets de ce roi plein de douceur. A lui rendre nos hommages nous éprouverons une joie qui surpasse notre entendement. Nous lui répéterons sans nous lasser, comme la Ste Eglise fait dire chaque jour à ses ministres au cours de l'office divin : « Au Roi immortel, à Dieu seul, honneur et gloire dans les siècles des siècles. » Ainsi soit-il.

FETE DE LA TOUSSAINT

I

LE CULTE DES SAINTS

Mes frères,

Il est peu de fêtes mieux célébrées que la Toussaint. Les églises font nefs combles. Même les vêpres, conjuguées avec celles des morts, attirent une nombreuse assistance.

Mais beaucoup ont perdu la signification de cette solennité. Elle n'est plus pour eux la fête des saints mais le jour des morts. Et on va plus encore au cimetière qu'à l'église.

Il y aurait danger pour notre foi que la Toussaint fût totalement absorbée par le souvenir de nos défunts. Dans sa sagesse, l'Eglise a consacré deux jours distincts : aux saints d'abord, à nos défunts ensuite, qu'elle a rapprochés intentionnellement et que nous pouvons rapprocher à son exemple. Mais n'allons pas les confondre : ce serait perdre le bénéfice des enseignements et des grâces de la Toussaint.

Et quel est donc le but, la pensée, l'intention de l'Eglise en instituant cette fête de la Toussaint? Evidemment, que nous entretenions en nous le culte des saints.

Il vous souvient de la réponse de votre catéchisme à cette question : « En quoi consiste le culte des saints ? — Le culte des saints consiste à les honorer, les prier et les imiter. »

Honneur, prière, imitation, voilà ce que nous devons spécialement en ce jour, à tous les saints du ciel : apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, saintes femmes, tous connus et inconnus, dont nous célébrons la fête.

I. — *Les honorer*

Il y aurait danger pour notre foi que la Toussaint fût totalement absorbée par le souvenir de nos défunts.

En voulez-vous un signe ? Il n'est pas rare de rencontrer des catholiques qui s'étonnent que chaque année l'Eglise procède à des canonisations, c'est-à-dire, proclame officiellement la présence au ciel de tel et tel de ses enfants dont les éminentes vertus leur valaient déjà d'être tenus et appelés saints dès leur vivant par ceux qui eurent le bonheur de les connaître et de les approcher. Ils raisonnent à ce sujets comme des protestants du temps de Luther et de Calvin. Ce culte des saints, c'est superfétation qui alourdit la religion et distrait de Dieu la pensée et le cœur.

Quoi de plus normal pourtant aux yeux de la raison et de la foi ?

Les hommes n'honorent-ils pas la mémoire de ceux qui ont illustré l'humanité par leur science, leur génie ou leur munificence : un Pasteur, un Pascal, un Rockfeller ?

Les peuples n'exaltent-ils pas les noms de leurs vainqueurs et de leurs libérateurs : celui d'un Foch ou d'un Leclerc ?

Les foules ne ménagent-elles pas des triomphes, même aux héros contestables de leurs jeux favoris ; ainsi, chaque année pour le champion du « Tour de France » ?

Et l'Eglise ne ferait rien pour ces géants de la sainteté qui sont son œuvre, sa gloire, et le témoignage de sa divine origine : un S. Vincent de

Paul, un S. curé d'Ars, une Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus ?

Dieu lui-même fait éclater leur gloire. Il accorde à leur intercession des miracles retentissants et multipliés, pareils à ceux de Notre-Seigneur sur les routes de la Galilée et de la Judée, ou encore aujourd'hui sur l'Esplanade de Lourdes. Et l'Eglise, l'Eglise de Dieu, resterait sourde et indifférente à cette invite du ciel à la glorification des saints ?

L'étonnant, ce ne sont pas les canonisations ; c'est plutôt leur trop petit nombre. Défalcation faite des solennités de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, notre calendrier usuel ne contient que quelque 300 noms de saints et dans le martyrologe de l'Eglise, qui est le catalogue complet et officiel des saints dont elle authentique le culte, environ 6.000. 6.000 saints pour la longue période de 19 siècles révolus, même s'il ne s'agit que de sainteté héroïque, n'estimez-vous pas que ce serait un bien maigre bilan, qui donnerait à penser que l'œuvre rédemptrice du monde a échoué ?

Aussi l'Eglise se sent en dette envers les saints qui l'ont illustrée et envers son Sauveur dont ils sont la conquête. Et elle les rassemble tous aujourd'hui dans un même hommage solennel, saints au nom célèbres et saints anonymes, ceux de ses premiers âges et ceux d'hier, ses martyrs empourprés de sang et ceux des petits sacrifices quotidiens, comme chaque année, le 11 novembre, au tombeau du Soldat inconnu ou dans le petit cimetière du village, la Patrie apporte le tribut de son souvenir et de sa reconnaissance à l'armée des morts sans nom qui sont tombés pour sa défense et son salut.

II. — *Les prier*

Les honorer d'abord ; les prier ensuite.

D'aucuns ne s'étonnent pas moins des prières que les fidèles adressent aux saints, que des honneurs qu'ils leur rendent. La dévotion à un S. Antoine ou à une Ste Thérèse, voire la prière perpétuelle à la T. S. Vierge finissent par les agacer. Ils estiment pour leur part qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, et c'est tout juste s'ils ne lâchent pas les mots de superstition et d'idolâtrie.

Eh bien ! ceux-là prétendent sauver la gloire de Dieu et l'exalter ; en réalité ils la diminuent.

Car une des gloires de Dieu, le témoignage de sa bonté, le signe de sa souveraineté inaliénable, c'est qu'*il a voulu s'associer ses créatures*.

Il a fait de ses anges ses chargés d'affaires et ses messagers dans le gouvernement de sa Providence : ils sont continuellement en mission entre le ciel et la terre à commencer par nos anges gardiens. — Il a fait des hommes, par leur initiative et leur travail, les ouvriers du prolongement et de l'épanouissement de la création : Dieu a créé et il a dit à l'humanité : « Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre », et il a doué l'homme d'une intelligence et de bras pour exploiter les richesses de la terre. — Il a fait des saints, ses apôtres, les ouvriers de sa vigne, les propagateurs de son règne sur la terre ; réfléchissons à l'influence d'un S. Martin pour l'extension du règne de Dieu dans les Gaules, à la prodigieuse puissance de Ste Thérèse de l'E.-J. pour attirer les âmes au Christ.

Non ! il n'a pas estimé déchoir par cette association de ses créatures à ses œuvres dans le monde et dans les âmes.

Et les dons de Dieu sont sans repentance. Il ne retire pas, à ceux qu'il rappelle à lui, les fonctions qu'il leur avait confiées. Il ne les démissionne pas.

Si son Fils, Jésus, est maintenant toujours vivant près de lui, « afin d'intercéder pour nous », la Vierge Marie siège aussi à la droite de N.-S. au titre d'avocate et de médiatrice de toutes les grâces. Si Jésus pouvait dire à ses apôtres : « Il vous est utile que je m'en aille », combien de mères, de pères, de fondateurs ont consolé les leurs par cette suprême parole : « Je vous serai plus utile au ciel ». Si Jésus disait encore : « Je ne vous laisserai pas orphelins, je vais vous préparer une place », Ste Thérèse de l'E.-J. pouvait dire à bon droit, l'expérience le prouve : « Je passerai mon ciel à faire du bien sur la terre ; je ne prendrai aucun repos jusqu'à la fin du monde ».

Et si vous en doutiez, voyez les faveurs, les miracles, les grâces que Dieu nous accorde à l'intercession des saints et dont les ex-voto de leurs sanctuaires ou de leurs autels sont le mémorial et le témoignage visibles.

Aussi faut-il prier les saints, qui sont les amis de Dieu et nos intercesseurs. L'Eglise, aux jours solennels ou de grandes supplications, à l'ordination de ses prêtres, le Samedi Saint, aux Rogations, les mobilise tous en quelque sorte en prière devant Dieu, en déroulant les litanies des saints. Et en cette fête de la Toussaint, en même temps qu'elle les acclame, elle se réclame auprès de Dieu, pour obtenir ses grâces, du nombre multiplié de tant d'intercesseurs, *multiplicatis intercessoribus*.

III. — *Les imiter*

Et voilà bien peut-être le primordial intérêt de cette fête de la Toussaint.

Trop souvent, quand nous lisons ou quand nous entendons raconter la vie d'un grand saint, nous avons l'impression plus ou moins consciente d'être introduits dans un autre monde. Ce ne sont que récits de prière perpétuelle, de mortifications quasi inhumaines, de miracles à jet continu. Si c'est cela être un saint, non vraiment, ce n'est pas fait pour nous, et nous nous croyons dispensés de l'effort vers la sainteté.

En cette fête, nous devons nous sentir rappelés à notre prédestination divine. L'Eglise évoque le souvenir de tous les saints, elle parle de milliers et de milliers entrevus par l'apôtre S. Jean, elle nous les montre de tous les pays, de toutes les conditions, de tous les âges. Les privilégiés ne sont jamais que le petit nombre ; s'il s'agit de multitude, d'une multitude que personne ne peut compter, dénombrer..., c'est que nous sommes appelés à en faire partie.

L'argument paraissait si convaincant à S. Augustin qu'il concluait : « *Quod isti et istæ cur non ego ?* Des milliers et des milliers d'âmes aux prises aux mêmes difficultés, aux mêmes passions, aux mêmes tentations que moi, en ont pourtant triomphé ; alors, pourquoi pas moi ? Ne le pourrai-je pas moi aussi ? »

Et c'est bien vrai. La sainteté n'est pas une exception, un privilège, une place réservée. C'est à elle que, chacun de nous, à l'exemple de nos aînés, nous devons tendre dans notre état et dans notre condition.

« Soyez saints parce que je suis saint », dit le Seigneur. « Dieu nous a choisis pour devenir des saints », déclare l'apôtre S. Paul. Et c'est le même

apôtre qui nous donne dans une de ces formules lapidaires dont il a le secret, le tout de notre vie : « La volonté de Dieu sur nous, c'est notre sanctification. »

* *

Ainsi donc, que le souvenir de nos morts, des morts de notre famille, de nos morts d'hier, pour lesquels dès le soir de la Toussaint l'Eglise nous invite à prier, ne détourne pas pourtant notre pensée de l'objet principal de cette fête du 1er novembre : *honorer, prier, imiter* les saints, surtout ces milliers et ces milliers de saints qui n'ont pas de place au calendrier de l'Eglise.

Aussi bien, parmi les défunts que nous pleurons et pour lesquels nous prions en est-il qui déjà sont entrés dans les innombrables phalanges de ces saints inconnus.

Donnons-nous cette consolation de vénérer leur mémoire, de nous ménager leur protection, de nous sentir entraînés par leur exemple.

Il sera moins triste et moins douloureux demain d'évoquer leur souvenir, de songer à notre solitude, de nous reprocher nos manquements à leur égard, parce qu'aujourd'hui nous aurons ravivé en nous le souvenir de la rencontre définitive qui nous réunira tous. Le purgatoire passera, comme nos morts sont passés et comme nous passerons. Mais le paradis demeure où nos aînés nous ont précédés et nous invitent et nous aident à les suivre.

A L'ECOLE DES SAINTS

Saint Luc, évangéliste
(19 octobre)

LES TALENTS AU SERVICE DE DIEU

Mes frères,

Quelle figure sympathique et attachante que celle de l'évangéliste S. Luc !

Il est l'évangéliste de la Vierge, l'auteur des admirables récits de l'Annonciation et de la Visitation, celui qui a noté les impressions et jusqu'aux pensées les plus intimes de Notre-Dame ; il est l'évangéliste « de la mansuétude du Sauveur », comme l'appelait Dante, celui de la pécheresse repentante, de l'enfant prodigue, du bon Samaritain ; il est l'évangéliste de la joie, de cette joie qui éclate dans le *Magnificat* de Marie, dans le *Benedictus* de Zacharie, dans le *Gloria in excelsis* des anges, dans le *Nunc dimittis* de Siméon.

On pourrait s'arrêter à regarder ces profils, les contempler longuement, en mieux fixer les traits. Ils seraient, et tant d'autres, l'occasion pour nous d'utiles réflexions et de profitables leçons ! Nous avons tant besoin de la Vierge, de la confiance qu'elle inspire, de la joie qu'elle fait éclater au cœur.

Contentons-nous aujourd'hui d'une vue d'ensemble. S. Luc n'est pas si connu que nous n'ayons à rappeler ses activités de *médecin*, de *peintre*, d'*historien*. Il nous apprendra à mettre, comme lui, quelque soit notre profession, nos talents et nos dons au service de Dieu.

I. — *Le médecin*

S. Luc était médecin à Antioche, ancienne capitale de la Syrie, sa ville natale, comme nous le savons par S. Paul, qui l'appelle « le médecin bien-aimé » (Col., IV, 10-14). Il était de souche païenne : il parle des Juifs comme d'étrangers *(lingua eorum)*. Il n'avait pas connu N.-S., puisque dès le début de son évangile il se distingue « de ceux qui ont été témoins oculaires dès le commencement et sont devenus ministres de la parole » (I, 2).

Quand il écrira plus tard l'histoire de Jésus puis l'histoire des apôtres, on pourra reconnaître sa profession à certains signes : par exemple à l'emploi des termes médicaux précis de l'époque, comme lorsqu'il nous parle de la cataracte des yeux qui punit la fourberie du magicien Elymas (Act., XIII, 2) ou à tel proverbe qu'on ne trouve que chez lui, comme lorsqu'il met cette parole dans la bouche de Notre-Seigneur : « Médecin, guéris-toi toi-même ».

Aussi bien il continuera d'exercer sa profession auprès des apôtres et des chrétiens avec lesquels il sera en contact, surtout auprès de S. Paul, toujours souffrant, et dont il sera le disciple et le compagnon. S. Paul l'avait rencontré à Troas et se l'était attaché. C'était quelques années après la conversion de S. Luc au christianisme, survenue sans doute à l'époque de la fondation de l'Eglise d'Antioche, quand à la suite du martyre de S. Etienne quelques juifs convertis émigrèrent de Jérusalem et portèrent l'évangile dans la capitale de la Syrie.

S. Luc n'abandonna pas son ancienne profession, mais il mit sa science médicale au service des apôtres et des chrétiens. Et cela ne fut sans doute pas étranger au succès de son apostolat. Encore aujourd'hui nos missionnaires commencent souvent par se faire les médecins du corps avant d'être les médecins des âmes.

Notre profession elle-même, quelle qu'elle soit, peut servir et doit servir à la gloire de Dieu. Evidemment d'abord en la sanctifiant et en la valorisant pour le ciel, par l'offrande de notre travail et par son accomplissement consciencieux. Mais aussi en la mettant au service de Dieu en esprit de charité et de zèle.

Les chrétiens d'aujourd'hui n'ont pas oublié que S. Luc, avant d'être évangéliste, fut médecin. Les médecins chrétiens, spécialement chez nous en France, l'ont choisi pour patron de leur union catholique. Ils voient en lui un modèle et un intercesseur : l'exemple du dévouement aux malades sur lesquels ils se penchent et le protecteur qui les aidera, par ses mérites et son intercession, à ne pas succomber à l'orgueil de la science et à exercer leur profession avec compétence et dévouement, moins par esprit de lucre que par charité.

Car cette charité des premiers chrétiens avait profondément frappé et influencé le converti d'Antioche. On sait que dans les *Actes des Apôtres* il a noté, avec une complaisance marquée, cette nouveauté que le christianisme introduisait dans le monde : l'amour fraternel des disciples de Jésus. Et l'on comprend que, sous l'influence de cet exemple, il ait mis sa science au service de S. Paul, de ses compagnons et de ses convertis.

II. — *Le peintre*

Ce médecin aurait eu son « violon d'Ingres ». Nombre d'auteurs anciens, parmi lesquels Théodore, lecteur de l'Eglise de Constantinople, au VIe et VIIe siècles, veulent qu'il ait été peintre. Il aurait fait notamment le portrait de la Vierge Marie.

Elle est célèbre cette image de la Vierge, peinte sur une palette de bois, et attribuée à S. Luc que